

23 FEV. 2022

1/2

N° 2022 - 041

POLYNÉSIE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES SOUS LE VENT

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES HAVA'I

Le Président

COURRIER ARRIVÉE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

N° 37/CD/2022

Tevaïtoa, le 23 FEV. 2022

À

Monsieur Jean-Luc LE MERCIER
Président de la chambre territoriale des comptes en Polynésie française
Conseiller référendaire à la Cour des comptes
BP 331 – 98 713 PAPEETE - TAHITI

Objet : réponse aux observations et recommandations formulées dans le rapport définitif de la chambre territoriale des comptes (CTC) portant sur les années 2016 et suivantes

Monsieur le Président,

De prime abord, je souhaiterais saluer la qualité des échanges qui ont pu avoir lieu entre le conseiller rapporteur de la CTC et les agents de la communauté de communes Hava'i (CCH). Ce travail exécuté depuis le mois de juin 2021, nous permet d'ores et déjà de s'atteler à un travail de réflexion durable sur la situation financière que nous gérons avec plus de pragmatisme.

J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives retenant que la CCH a déjà fait beaucoup d'efforts en termes d'optimisation des dépenses notamment grâce à sa nouvelle flotte automobile qui réduit considérablement les charges d'entretien des engins, de location et voire même de carburant sachant que des véhicules neufs consomment beaucoup moins qu'un vieux camion.

Il reste cependant le levier « recettes » à activer de manière à tendre vers un idéal qui est l'équilibre du budget annexe « des ordures ménagères » par les redevances d'enlèvement des déchets des usagers domestiques et non domestiques sans compter éternellement sur la dotation d'intercommunalité de l'Etat déguisée en subvention d'équilibre issue du budget général.

En vue de faire face à l'ensemble des six compétences de la CCH, il est bien pris en compte également la recommandation d'augmenter dès 2022 les contributions des communes en fonction du service rendu en se rapprochant du *pro rata* des dépenses engagées par commune.

Enfin, pour répondre à votre interrogation concernant la gestion de notre dette, en particulier le remboursement du crédit-relais au 19/11/2021, les frais liés aux intérêts et au capital à rembourser ont été les suivants :

Crédit-relais à la BT	Si remboursement le 19/07/2021	Si remboursement le 19/10/2021	Si remboursement le 19/11/2021
Montant du prêt	142 620 179	142 620 179	142 620 179
Taux nominal	1,5%	1,5%	1,5%
TEG	1,5%	1,5%	1,5%
Montant des intérêts dans les délais par trimestre	1 604 478	534 826	178 276
Montant des frais de dossier	100 000	100 000	100 000
Montant des intérêts hors délais par jour à 4,5%	17 583	17 583	17 583
Montant des intérêts remboursement anticipé par jour à 3%	11 722	11 722	11 722
TOTAL SI REMBOURSEMENT DANS LES DELAIS	144 324 657	144 959 483	145 237 759

Ainsi, au final la communauté de communes Hava'i a dû payer à la banque de Tahiti 145 237 759 F CFP remboursé au 19/11/2021 au lieu de 144 324 657 F CFP qui aurait dû être remboursé le 19/07/2021 soit une différence de 913 102 F CFP ce qui démontre la trésorerie tendue en 2021 qui a été exceptionnellement soutenue par les 31 MF de dons FPIC 2021 des communes membres.

Mes services restent à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma plus haute considération.

Le Président,

M. Cyril TETUANUI



Copie(s) :
Chrono

1